



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-14044>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-14044**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Canéjan

**Correspondant :** GARRIGOU Bernard, MAIRE

**Adresse :** Allée de Poggio Mirteto, B.P. 90031 33610 CANEJAN

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0556899903

**Courriel :** [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

**Adresse internet :** <https://www.canejan.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de dératisation et de désinsectisation pour le compte de la Commune de Canéjan

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le présent marché, à lot unique, se compose de deux postes : Poste 1 : prestations régulières de dératisation et de désinsectisation. Le poste n°1 a pour objet l'exécution de prestations régulières de dératisation et de désinsectisation pour l'ensemble des sites dont la liste et la fréquence sont définies dans la DPGF. Ce poste est conclu à prix global et forfaitaire. Les prestations sont rémunérées sur la base du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement. Poste 2 : prestations ponctuelles de dératisation et de désinsectisation. Le poste n°2 a pour objet l'exécution de prestations ponctuelles de dératisation et de désinsectisation. Ce poste est conclu à bons de commandes. Les prestations sont rémunérées conformément aux prix unitaires prévus dans l'acte d'engagement. Le montant maximum annuel de commandes pour le poste n°2 est fixé à 3 000,00 euros . Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Le titulaire sera chargé de la mise en place d'un plan de contrôle et de lutte contre les rongeurs par pose de produits de détection non toxique dans des postes d'appâtage prévus à cet effet aux emplacements listés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et traitement ponctuel jusqu'à éradication, si présence avérée. Il sera également chargé de la mise en place de détecteurs de blattes et le traitement par

application de gel insecticide si présence, aux emplacements listés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Le poste 1 concerne 7 sites répartis sur le territoire communale et détaillés dans la DPGF. Le poste 2 concerne l'ensemble des bâtiments communaux

**Refus des variantes.**

## Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Les prestations régulières sont réglées par application du prix forfaitaire indiqué dans l'Acte d'Engagement (A.E.) après validation des prestations par la Personne publique. Les prestations ponctuelles sont réglées après validation des prestations, par application des prix unitaires indiqués dans l'Acte d'engagement et effectivement commandés et exécutés ou du prix indiqué par le titulaire dans son devis accepté par la Personne Publique. Le paiement est opéré par virement administratif dans un délai global de 30 jours. Le prix est révisable annuellement dans les conditions définies dans le CCATP

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Aucune forme de groupement ne sera imposée au titulaire. Les opérateurs économiques sont donc autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60%
- Prix : 40%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 26/02/2025 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DERAT-2025

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRI12 Modalités d'ouverture des offres : Date:Lieu :Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Service auprès duquel des

renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Le titulaire devra détenir un agrément pour la distribution et pour l'application en prestation de service de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2025**